Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260702-2026075-DE

Date de convocation : 26/06/2026
Date d'affichage : 26/06/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 27
DELIBERATION N° 2026-075

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, deux juillet à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON ; Loïc LEMOINE ; Charlotte GESLAIN ; Serge CHEVALIER ; Alexis LE NAOUR ; Véronique AUGUSTE ; Laurent STAERCK ; Sylvie VADIS ; Jean-Claude ALLAIN ; Marie-France SALMON ; Véronique-Anne HOUZE ; Gérard HAMON ; Viviane PICOUAYS ; Laurent MOUSSET ; Philippe HINGAN ; Erwan MARIE ; Anaïs LEMEUR ; Megan RICHARD-MORITZ ; Marion ZIEGLER ; Lucien RAZA ; Gildas DU HALGOUET ; Fanny HAMARD.

Représentés : **Flore HUGUERRE par Serge CHEVALIER**
Laurent FRANKOWSKI par Loïc LEMOINE
Rosemary RAFFRAY par Sylvie VADIS
Stevan VINCENDEAU par Megan RICHARD-MORITZ
Annabelle ORTIZ DE LA ROSA par Fanny HAMARD

Absents excusés :

Secrétaire : Véronique-Anne HOUZE
Quorum fixé à 14 membres présents – constat de 22 membres présents au moment de l'ouverture de la séance
Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 05 juin 2026
Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

CREATION D'UN MURET LE LONG DE LA VOIE SUR LA PARCELLE AC86 : COMPLEMENT DE LA DELIBERATION DU 30/09/2025

RAPPORTEUR : THIERRY ORVEILLON

Par délibération du 17 juin 2025, le Conseil Municipal de Pleslin Trigavou a autorisé l'acquisition d'une partie de la parcelle AC 86 rue J. Lesaichot et réalisation de travaux sur la même parcelle. La délibération n° 2025-0.35 précisait que :
« la mairie procède, à sa charge à :

- *La démolition et l'enlèvement de l'actuelle clôture, ainsi que l'arrachage et débarrassage des haies de végétaux, arbres gênants et/ou morts, enlèvement des déchets et remise en l'état de la parcelle ;*
- *La réalisation par des entreprises qualifiées des nouvelles clôtures de remplacement en limite de propriété. Concernant celle bordant la route départementale, elle sera supportée par un muret tel que présenté dans l'Avant-Projet de l'Atelier du Marais en date du 10/12/2024 ; une assise avec piliers de portail sera également réalisée dans la continuité du muret. »*

Par délibération du 30 septembre 2025 et après consultation des entreprises du territoire spécialisées dans les travaux d'aménagement paysagers, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer ce marché à l'entreprise JOURDANIERE NATURE au montant de 35 154.00 € HT. L'entreprise avait la charge de réaliser l'ensemble des travaux de terrassement, de réalisation d'un muret de soutènement de 43 ml,

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260702-2026075-DE

de fourniture et pose de 43 ml de clôture sur muret et 13 ml de clôture pleine terre ainsi que le nettoyage du terrain.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de compléter ces travaux par le renforcement de la clôture sur muret pour le montant de 4 729.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** de retenir l'offre de JOURDANIERE NATURE pour le montant de 39 883.00 € HT.

Pour extrait conforme. Transmis à la Préfecture le 09 juillet 2026.

Maire	**Secrétaire de séance**

MAIRIE DE PLESLIN TRIGAVOU
22 (Côtes-d'Armor)